

Compte rendu du groupe contact du 20 novembre 2023

Etaient présents des représentants du Conseil Départemental (Mme Caron-Decroix, Mme Petitdidier, Mme Gourguechon, M. Descure, M. Souart, M. Dècle) les chefs d'établissement animateurs de bassin, M. Andriamaro, secrétaire général départemental, représentants syndicaux, M. Rossignol IEN IO

Mme Caron-Decroix introduit la séance en précisant qu'elle a été contrariée par des difficultés à la rentrée sur deux établissements. Elle rappelle que le Conseil Départemental est l'interlocuteur privilégié des chefs d'établissement et que dès qu'un problème quelconque remet en cause l'accueil des élèves au collège, il faut appeler.

1. Sécurisation des accès

Pour rappel, les PPMS et autres comptes rendus d'exercices de sécurité ne doivent pas être envoyés au Conseil Départemental mais au CDP (cdp-80@ac-amiens.fr) de la Somme.

Par contre, toute problématique concernant la sécurisation des accès de l'établissement doit faire l'objet d'un mail à la DCNE en mettant en copie la DSDEN.

2. Valorisation des biodéchets

Les producteurs de déchets (individuels ou collectifs) doivent les trier à la source obligatoirement à partir de janvier 24.

Le Conseil Départemental travaille avec les communautés de communes pour la mise en place et le suivi des stations de compostage. L'idée est de travailler sur ce qu'on fait du compost et qui le récupère. L'état de réflexion est hétérogène en fonction des territoires.

L'idée est de valoriser le compostage.

Les « ambassadeurs du tri » vont revenir dans les collèges. La gestion des stations de compostage ne doit pas seulement relever de l'agent de maintenance mais cela doit être une réflexion collective en formalisant qui fait quoi parmi les agents.

Un chef d'établissement souligne la problématique des rongeurs et celui de la place de ces stations.

3. Wifi

Le wifi va être déployé dans tous les établissements du département sur un plan en 4 ans qui a commencé cette année. En 2023-2024, ce sont 14 établissements qui

seront concernés. Cela correspond à un budget de 200 000€ par an. C'est plus ou moins long à mettre en place en fonction du câblage.

4. Restauration

Le Conseil Départemental mise sur l'achat des produits locaux et subventionne les collèges. La part de ces achats est passée de 320 mille euros à plus de 1 million. Tous les collèges, sauf 1, ont bénéficié de cette subvention. L'objectif est de monter encore en volume et de coller aux objectifs de la loi Egalim (50%).

Les seuils seront dorénavant :

Seuil 1	20 à 30 % des achats	Subvention de 6000% (avec modulation de 10%)
2	30-40	8000
3	40-50	12000
4	Au-delà de 50%	15000

Pour les produits bio :

5-10% des achats	2000 €
10-20	4000
Plus de 20 %	8000

L'instrument de mesure est la plateforme approlocal qui recense les producteurs référencés par la chambre d'agriculture de la Somme (attention, ceux qui ne passent pas par cette plateforme n'ont pas ces garanties...).

L'objectif est d'assurer une cuisine de qualité avec le temps supplémentaire demandé par les produits utilisés. L'idée est de faire évoluer le barème des effectifs en définissant une affectation possible sur une étude de situation sur 3 ans en fonction de différents paramètres. A l'inverse, s'il y a un sureffectif, un redéploiement sur un autre établissement serait possible.

Cette subvention, outre ce qu'elle soutient, permet également d'équilibrer le budget SRH car elle tombe en fin d'année.

D'autre part, M. Dècle souligne qu'il est impensable de mettre le budget du SRH excédentaire.

5. Réunions de secteur

Elles sont réparties sur 8 secteurs. Diverses thématiques seront abordées. Pour ce qui est du livre de cuisine, le CD souhaite le finaliser pour en lancer les éditions en 2024. Les seconds de cuisines peuvent y participer.

Certains collèges étaient lancés dans l'expérimentation d'un logiciel pour soulager le chef de cuisine dans la saisie de ses commandes. Cette expérimentation va s'arrêter

car elle n'est pas concluante. Un nouveau logiciel va être expérimenté. Les établissements qui souhaitent l'expérimenter et qui n'étaient pas dans la boucle peuvent se faire connaître des services.

6. Actions éducatives

La campagne de l'ADS est lancée. Un formulaire a dû être distribué aux élèves. Il est à rendre pour le 30/11. Une première instruction au CD se fera mi-décembre. Il faut savoir que l'ADS correspond à 890 mille euros versés aux familles soit plus de 7000 familles bénéficiaires pour 28000 élèves.

Nouveauté cette année : le tarif minoré de cantine peut déjà être appliqué si l'élève a une bourse nationale. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre la fin des instructions en mars pour l'appliquer (la liste des bénéficiaires ne sera pas envoyée).

NB La close d'assiduité a été levée.

Si un élève change de département, il garde l'ADS.

7. Acquisition d'ordinateurs

Les familles (boursier taux 3) ont deux modalités d'acquisition d'ordinateur grâce au département : don en nature ou en monétaire. Le formulaire est à donner avant le 8 décembre.

L'aide monétaire passe de 200 € à 300€. Il ne faut pas hésiter à la solliciter car cette dernière est peu demandée. Pour information, si une famille a fait un achat d'ordinateur à la rentrée, cela rentre parfaitement dans l'enveloppe.

Pour ce qui est des dons en nature, il ne sera plus possible de redistribuer les ordinateurs non récupérés par les familles car cela sera critérisé.

8. Pass culture

L'idée est de créer une nouvelle action pour accompagner financièrement les projets autour du circuit du souvenir. La problématique de l'explosion du prix des transports est abordée.

9. Sectorisation

Une réunion d'étape va être organisée avec le groupe sectorisation. Le point de plus difficile a été autour de Feuquières mais cela semble résolu.

NB : Les collèges qui ont plus d'élèves en 2023 qu'en 2022 vont recevoir une dotation complémentaire pour la natation.

10. Réunion de bassin avec les gestionnaires

Elle tournera autour de thématiques proposées par le CD et par les animateurs de bassin gestionnaires.

11. Ouvrages numériques pour les élèves en situation de handicap

C'est une initiative de la bibliothèque départementale. Un message va être adressé aux chefs d'établissement à qui on va demander d'identifier les collégiens en situation de handicap qui ont besoin de livres ou d'un manuel adaptés.

12. Enquête gymnase

A ce jour, le CD n'a reçu que 21 réponses sur 51 collèges. C'est à renvoyer d'urgence.

13. Ouverture des UE IME

L'objectif est d'officialiser les UE IME qui sont ouvertes. Le CD est en réflexion pour en ouvrir d'autres en se penchant sur le taux d'occupation des bâtiments.